

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 janvier 2024

La ville de Saint-Leu signe son contrat local de santé

Gérard COTELLON, directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, **Bruno DOMEN**, maire de Saint-Leu, **Brigitte DALLY**, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Leu et **Philippe MALIZARD**, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Paul, ont signé un contrat local de santé (CLS) afin de mieux répondre aux besoins de santé des habitants de Saint-Leu.

Un levier pour améliorer la santé des Saint-Leusiens

Avec 34 740 habitants, la ville de Saint-Leu souhaite renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé, formalisée dans un contrat local de santé.

Le CLS est un outil permettant de créer un **projet de santé adapté au territoire, construit dans une démarche partenariale et une approche globale des déterminants de santé**. Il contribue au déploiement territorial du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2033 de La Réunion, feuille de route de la politique régionale de santé, et à sa déclinaison en actions concrètes à l'échelon communal.

Au travers du CLS, la commune de Saint-Leu contribue ainsi à créer un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants.

Le diagnostic local de santé de Saint-Leu

Le diagnostic local de santé a permis de dégager les enjeux majeurs du territoire en matière de santé et de cadre de vie. Il repose sur des données quantitatives issues du portrait de territoire de la commune de Saint-Leu, réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Les éléments suivants ont été mis en évidence :

Une offre de services satisfaisante :

- Des établissements de santé en nombre dans la microrégion mais distants de la commune ;
- Des densités de professionnels paramédicaux plus importantes qu'à l'échelle de la microrégion Ouest et de l'île ;
- Un nombre de patients par professionnel de santé moins important qu'au niveau régional.

En matière de santé publique :

- Des niveaux de mortalité comparables à ceux de la région ;
- Un taux d'inscription sur la liste des affections de longue durée (ALD), toutes causes confondues, comparable à l'échelle de la microrégion mais inférieur pour le diabète et les maladies psychiatriques.

Les orientations stratégiques

Le CLS constitue une feuille de route territoriale pour une période de 5 ans (2024-2029) renouvelable.

Il est structuré autour de **4 axes stratégiques** se déclinant en programme d'actions :

Axe n°1 : Nutrition, diabète et activité physique

- Promouvoir des comportements nutritionnels favorables à la santé
- Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique régulière et adaptée

Axe n°2 : Autonomie et inclusion des personnes vulnérables

- Prévenir et retarder la perte d'autonomie des personnes âgées
- Favoriser l'inclusion sociale des personnes vivant avec un handicap
- Développer l'aide aux aidants

Axe n°3 : Santé mentale et addictions

- Prévenir les situations de souffrance psychique et de mal-être
- Favoriser le développement des compétences psychosociales
- Prévenir et repérer les comportements à risque

Axe n°4 : Vie affective et sexuelle

- Renforcer l'éducation à la vie affective et sexuelle
- Prévenir les risques liés à la sexualité
- Prévenir et repérer les violences intrafamiliales

Contacts presse

- **Ville de Saint-Leu :**
Service Communication - Tél : 0262 34 66 82 / 0693 91 54 99
Courriel : communication@mairie-saintleu.fr
- **ARS La Réunion :**
Service Communication - Tél : 0262 97 97 17 / 0692 57 63 38
Courriel : ars-reunion-communication@ars.sante.fr